

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **19/06/2015**

Date de la convocation	11/06/2015
Date d'affichage	11/06/2015
Nombres de Conseillers	
En exercice :	<input type="text" value="11"/>
Présents :	<input type="text" value="8"/>
Votants :	<input type="text" value="9"/>
Absents :	<input type="text" value="3"/>
Exclus	<input type="text"/>

L'an 2015, le **19 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, M. BOURREAU Bernard,

Absent excusé ayant donné procuration : M. BONHOMME Roland à M. JOSEPH Alain

Absent : M. FERRET Alain

Absent excusé : M. JOSEPH Gilbert

M. JOSEPH Alain, a été élu secrétaire de séance.

OBJET : **Aliénation d'une portion du chemin rural N°1 situé au lieu-dit "Les Bernouillies"**

Aliénation d'une portion du chemin rural de Laffond au Cluzeau situé au lieu-dit "Laffond"
Fin de l'enquête publique

Par délibération du 21 novembre 2014, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à:

N°: 01 19062015

Vote A la majorité

Pour :	9
Contre :	0
Abstentions :	0

l'aliénation d'une portion du chemin rural N°1 situé au lieu-dit «Les Bernouillies»

d'une contenance de 3 a 24 ca , section B N°419 en vue de sa cession à Monsieur Raymond BORDERON

et

l'aliénation d'une portion du chemin rural de Laffond au Cluzeau situé au lieu-dit «Laffond» d'une contenance de 11 a 37 ca, section B n° 407, en vue de sa cession au Groupement GFA BOURREAU BELLIER

L'enquête publique s'est déroulée du **24 février au 10 mars 2015 inclus.**

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable pour la cession de ces 2 portions de chemins ruraux.

Par ailleurs, les 2 mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien des chemins.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été

strictement respectée, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus 1 pouvoir :

- décide de désaffecter la partie concernée du chemin rural « Les Bernouillies » d'une contenance de 3 a 24 ca , section B N°419 en vue de sa cession,
- décide de désaffecter la partie concernée du chemin rural « de Laffonds au Cluzeau » d'une contenance de 11 a 37 ca , section B N°407 en vue de sa cession,
- fixe le prix de vente à 1 € le m² (délibération du 21/11/2014 fixant le prix de vente à 1 € le m²)
- propose de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété,
- autorise M. Patrick EPAUD, maire de Combiers, à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier,
- autorise M. Patrick EPAUD, maire de Combiers, à établir les actes en la forme administrative entre la commune de Combiers et le GFA BOURREAU BELLIER,
- autorise M. Patrick EPAUD, maire de Combiers, à établir les actes en la forme administrative entre la commune de Combiers et M. BORDERON Raymond.
- désigne M. Francis ALLARY, en qualité de 1^{er} adjoint au maire, pour la signature des actes administratifs.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 25 juin 2015

Le Maire,
EPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **19/06/2015**

Date de la convocation
11/06/2015

Date d'affichage
11/06/2015

Nombres de ConseillersEn exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : **N°: 02 19062015****Vote A la majorité**

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :
et publication ou notification du :

L'an 2015, le **19 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, M. BOURREAU Bernard,

Absent excusé ayant donné procuration :

M. BONHOMME Roland à M. JOSEPH Alain

Absent : M. FERRET Alain**Absent excusé** : M. JOSEPH Gilbert

M. JOSEPH Alain, a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Réactualisation des tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose de réactualiser les tarifs de la location de la salle Polyvalente suite à l'installation d'un lave-vaisselle.

Les tarifs suivants sont proposés :

- Habitants de la commune,* sans Chauffage **75.00 €**, location pour 24 heures* avec chauffage **115.00 €**, location pour 24 heures**- Habitants Hors commune*** sans chauffage **115.00 €**, location pour 24 heures* avec chauffage **155.00 €**, location pour 24 heures**- Association communale**

* Gratuit

- Association hors commune* sans chauffage **95.00 €**, location pour 24 heures* avec chauffage **135.00 €**, location pour 24 heures

Une caution de 400.00 € est demandée à chaque location. Le locataire devra fournir obligatoirement une attestation d'assurance.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents plus un pouvoir, décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1er juillet 2015.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 25 juin 2015

Le Maire, EPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **19/06/2015**

Date de la convocation
11/06/2015

Date d'affichage
11/06/2015

Nombres de ConseillersEn exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus :

L'an 2015, le **19 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, M. BOURREAU Bernard,

Absent excusé ayant donné procuration :

M. BONHOMME Roland à M. JOSEPH Alain

Absent : M. FERRET Alain

Absent excusé : M. JOSEPH Gilbert

M. JOSEPH Alain a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition d'un lave-vaisselle à la salle polyvalente-Participation financière d'une association communale

Monsieur le maire rappelle l'acquisition d'un lave-vaisselle, ainsi que du mobilier à la salle polyvalente pour un montant de 4055 euros HT, soit 4855 euros TTC.

La commune de Combiers a financé cet achat.

L'association communale du Comité des Fêtes de Combiers a souhaité apporter son concours financier sous forme de don pour un montant de 4055 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'accepter le don de l'association communale du Comité des fêtes pour un montant de 4055 euros .

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus un pouvoir, le conseil municipal DECIDE :

- D'accepter la participation financière de la part de l'association du Comité des Fêtes de Combiers, sous forme de don pour un montant de 4055 euros, qui sera imputée à l'article 1328 en recette d'investissement,

- D'autoriser le Maire à signer les documents correspondants.

N°: 03 19062015**Vote A la majorité**

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 25 juin 2015

Le Maire,

EPAUD Patrick